

Procès Verbal de la réunion du Conseil Scientifique de l'université En date du Mercredi 06 Novembre 2013

L'an deux mille treize et le six du mois de novembre à 14H00 s'est tenue une réunion du Conseil Scientifique de l'Université sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'université.

Ordre du jour :

- 1.** Révision / Adaptation des textes régissant les promotions aux grades de recherche
- 2.** Habilitation : Polycopie sur e-Learning de Béjaïa
- 3.** Planning des examens de l'année en cours 2013/2014
- 4.** Divers.

La séance a été ouverte à 14H par Monsieur le Recteur en souhaitant la bienvenue aux présents. Il a rappelé par la suite les points inscrits à l'ordre du jour en demandant si les présents souhaitent inscrire un point supplémentaire dans les divers. Aucun point n'a été soulevé.

1. Révision/Adaptation des textes régissant les promotions aux grades de recherche

Messieurs le Recteur et le Vice Recteur chargé de la Post-Graduation et de la Recherche ont présenté la situation actuelle en rappelant les critères en vigueur de promotion aux grades de recherche, conformément aux propositions du Conseil Scientifique de l'Université en date du 02/10/2000. Ils ont par la suite indiqué les raisons de la révision de ces critères :

- la nécessité de les adapter aux nouveaux grades académiques (MAB, MAA, MCB, MCA, Professeur),
- lever certaines ambiguïtés d'interprétations des anciens critères, notamment celui concernant « les travaux de recherche des quatre dernières années »
- la prise en compte des soutenance des thèses de doctorat et des mémoires de master dans l'évaluation des dossiers.

Deux documents ont été remis aux présents à la réunion, l'un concerne les propositions des facultés et l'autre est une synthèse de ces propositions avec le barème d'évaluation suivant :

1. Article d'une revue périodique répondant aux critères définis par le Conseil Scientifique de l'Université du 20/03/13 pour les soutenances de thèses de doctorats et les inscriptions à l'habilitation universitaire : **04 points** ;
2. Article d'une revue périodique ne répondant pas aux critères définis par le Conseil Scientifique de l'Université du 20/03/13 pour les soutenances de thèses de doctorats et les inscriptions à l'habilitation universitaire : **02 points** ;
3. Communication (avec attestation de participation) : **02 points** ;
4. Thèse de doctorat soutenue : **03 points**.
5. Mémoire de Magister soutenu : **02 points** (maximum 03 mémoires) ;
6. Mémoire de Master soutenu : **01 point** (maximum 04 mémoires).

Par la suite, les conditions de promotion aux grades de recherche ont été discutées en se référant aux textes relatifs au statut de l'enseignant chercheur. Après un large débat, il ressort ce qui suit.

A/Attaché de Recherche :

L'accès est sans conditions à tout enseignant chercheur ayant un diplôme de Magister et membre d'un projet de recherche.

B/Chargé de Recherche :

MCA et MCB : Accès sans conditions.

MAA : 1-Etre membre d'un projet CNEPRU ou PNR reconduit
2-Avoir au minimum sur les 03 dernières années 08 points dans le barème d'évaluation ci-dessus.

C/Maitre de Recherche :

Professeur : Accès sans conditions.

MCA : 1- Etre membre d'un projet CNEPRU ou PNR en cours
2- Avoir au minimum 10 points sur les 04 dernières années dans le barème d'évaluation ci-dessus.

D/Directeur de Recherche :

- 1- Avoir le grade de Professeur
- 2- Avoir été membre d'un projet CNEPRU ou PNR finalisé
- 3- Diriger un projet de recherche en cours
- 4- Avoir au minimum 12 points sur les 04 dernières années dans le barème d'évaluation ci-dessus.

Au terme du débat sur cette question, le Conseil Scientifique de l'Université émet les recommandations suivantes :

1. Les Conseils Scientifiques des Facultés ne doivent organiser qu'une seule fois par an (en Décembre) l'étude des dossiers de promotion au grade de recherche ;
2. Ces nouveaux critères de promotion aux grades de recherche sont applicables à partir de Décembre 2013 ;
3. L'arrêté de nomination au grade académique doit être exigé lors de la réunion du Conseil Scientifique de la Faculté et doit porter une date antérieure à celle de cette réunion ;
4. Une grille d'évaluation (formulaire fourni), approuvée par le Conseil Scientifique de la Faculté, doit accompagner toute demande de promotion au grade de recherche.

2. Habilitation : Polycopié sur la plate forme e-Learning de Béjaia

La nouvelle procédure d'inscription à l'habilitation universitaire a été rappelée en se référant à l'arrêté ministériel N°521 du 05/09/2013 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire. Parmi les documents demandés dans le dossier d'habilitation universitaire figure un polycopié.

Après un large débat sur la forme et la procédure à suivre pour valider le polycopié demandé, il a été convenu ce qui suit :

- le candidat doit fournir un polycopié à caractère pédagogique de 40 à 100 pages, accompagné d'un engagement écrit indiquant qu'il s'agit d'un travail personnel résultant des efforts fournis lors de ses activités pédagogiques ;
- après expertise, soutenance et avant la délivrance du diplôme, le candidat doit publier ce polycopié sur la plate forme pédagogique e-learning du site de l'université de Béjaia.

3. Planning des examens de l'année en cours 2013/2014

Suite à deux réunions qui ont eu lieu le 28/10/2013 et le 29/10/2013 avec les Doyens des Facultés et les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, respectivement, un planning des examens de l'année en

cours a été proposé. Le Vice Recteur Chargé de la Pédagogie a présenté ce planning tout en argumentant le choix des dates de chaque session d'examens.

Après un large débat, à la base d'un document distribué aux présents à la réunion, le calendrier ci-dessous a été retenu :

	Campus Targua	Campus Aboudaou
Arrêt des Cours S1	19/12/2013	16/01/2014
Examens S1	05/01 au 18/01/2014	19/01 au 01/02/2014
Démarrage des Cours S2	19/01/2014	02/02/2014
Arrêt des Cours S2	08/05/2014	08/05/2014
Examens S2	14/05 au 27/05/2014	14/05 au 27/05/2014
Délibérations (Sess.Norm.)	28/05 au 05/06/2014 (Affichage des PV de la Session Normale)	
Rattrapages (S2 suivi de S1)	Examens de Rattrapages S2 et S1 : 07/06 au 28/06/2014	
Délibérations (Sess.Rattr)	28/06 au 03/07/2014 (Affichage des PV de la Session Rattrapage)	

Chaque Faculté est chargée d'afficher à ses étudiants les dates la concernant conformément au tableau ci-dessus.

4. Divers

Dans le point des divers, le Recteur a donné des orientations aux différents responsables pour améliorer la qualité des prestations de l'Université, notamment les volets concernant la gestion administrative et pédagogique.

La séance fût levée à 19H00.

Fait le 06/11/2013

Le Recteur